

NOUVEAU
2025

Ph. Photo de Michael Roberts sur Unsplash

CERTIBIOCIDE

CERTIBIOCIDE NUISIBLES (TP14, 18, 20)



Public

- Professionnels qui achètent, vendent ou utilisent certains types de produits biocides (TP14, 18, 20), pour lesquels ce certificat est obligatoire.



Objectifs

- Réduire les expositions aux produits biocides pour minimiser les risques sanitaires et environnementaux.
- Assurer le « Devoir de vigilance » concernant l'utilisation des produits biocides, en respectant les consignes de sécurité et les bonnes pratiques.
- Respecter le « Devoir de protection » envers soi-même, les autres et l'environnement en prenant des mesures préventives et sécuritaires.
- Préserver les denrées stockées en assurant une utilisation adéquate des produits biocides pour éviter toute contamination.
- Lutter efficacement contre les nuisibles tout en respectant les normes de sécurité pour limiter les impacts négatifs.
- Obtenir le Certibiocide (passé pendant la formation)



Durée

- 3 jours



Dates

- 19, 20 et 21 mai 2025



Financements possibles

- CPF, France Travail (demandeur d'emploi), OCAPIAT (salarié)

Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.
Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour vous inscrire, contactez-nous : cfppa.montmorillon@educagri.fr - 05 49 91 03 97

Site de formation
AGRI'NATURE
MONTMORILLON 86